# **QUESTIONNAIRE**

## **Les excuses dans un contexte de justice transitionnelle**

Dans le cadre de la résolution 36/7 du Conseil des Droits de l'Homme, le Rapporteur Spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a été chargé " d'identifier, d'échanger et de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés " de ses missions. A cette fin, il entreprendra des travaux de recherche et d'analyse pour recenser les pratiques et les enseignements tirés de l'adoption d’excuses pour les violations flagrantes des droits de l’Homme et du droit international humanitaire. Ces recherches alimenteront son rapport thématique à la 74e session de l'Assemblée générale, en octobre 2019.

Afin d'obtenir une large représentation des points de vue qui alimenteront le présent rapport thématique, le Rapporteur spécial sollicite les contributions écrites des États Membres, de la société civile et des autres parties prenantes concernées en répondant au questionnaire ci-dessous.

En particulier, il aimerait donner des exemples précis qui mettent en lumière les éléments nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'une présentation d'excuses efficace.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et de vos réponses à toutes les **questions ci-dessous *ou à certaines d'entre elles***.

* Lorsque l’on évoque “votre pays”, nous faisons référence au pays ou à la juridiction dans lequel vous vivez.
* Ce rapport se focalise en priorité sur les excuses publiques. Cependant, s’il existe des exemples d’excuses exprimées en privé qui ont eu un impact important sur des violations passées des droits de l’Homme dans votre pays, nous vous prions de fournir des informations détaillées, en expliquant de quelle façon celles-ci ont eu un effet pertinent.

## **Informations generales sur les excuses publiques notables**

Veuillez fournir des informations sur les excuses publiques notables qui ont été adoptées et mises en œuvre dans votre pays comme moyen de réparation efficace aux victimes de violations flagrantes des droits de l'homme, et ce dans une transition politique (d'une situation autoritaire et/ou de conflit) ? Ces excuses doivent émaner d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques (par exemple des groupes armés pro ou antiétatiques, des églises, des entreprises, etc.)

## **les excuses et leurs motivations**

Veuillez expliquer pourquoi ces organisations se sont excusées dans votre pays ? Quels ont été les facteurs de motivation (par exemple, la mobilisation des victimes, l'impératif juridique, la pression médiatique) ?

## **les excuses et la loi**

Veuillez décrire le rôle de la loi, dans l'élaboration, la présentation et la réception des excuses dans votre pays. Dans quelle mesure les organisations qui se sont excusées étaient-elles influencées par des considérations juridiques (par exemple, formulées de manière à éviter la responsabilité juridique ou une indemnisation financière) ? Les victimes ou d'autres groupes ont-ils eu recours à la justice pour demander des excuses ?

## **Les excuses et la reddition des comptes**

Dans votre pays, les excuses étaient-elles liées à d'autres sanctions rétributives ou réparatrices ? Etaient-elles liées à des poursuites pénales pour des violations des droits de l'Homme commises dans le passé ? Dans quelle mesure ont-ils déclenché la reddition de comptes pour les abus passés ? La présentation d'excuses est-elle en soi une forme de reddition des comptes ?

## **Les excuses et la responsabilite**

La personne ou l'organisation qui s'est excusée a-t-elle assumé l'entière responsabilité des violations pour lesquelles ces excuses ont été présentées ? Les violations des droits de l'Homme commises dans le passé ont-elles été clairement identifiées ? Toutes les personnes touchées par les violations passées ont-elles été clairement reconnues par les excuses ou les excuses ? Les victimes indirectes, comme les membres de la famille, ont-elles été reconnues par les excuses ?

## **les excuses et la verite**

Expliquer si les excuses sont liées à un processus de rétablissement de la vérité et en quoi elles ont influé sur ses résultats. Dans quelle mesure les excuses étaient-elles favorisées ou entravées le rétablissement de la vérité dans votre pays ? Les excuses avaient-elles elles-mêmes une fonction de rétablissement de la vérité ? Des excuses étaient-elles déjà présentées pour nier ou cacher la vérité des violations des droits de l'homme commises dans le passé ?

## **Les excuses et les reparations**

Veuillez indiquer si les excuses adoptées dans votre pays ont été combinées à d'autres formes de réparation, telles que des réparations individuelles, collectives, matérielles ou symboliques ? Comment étaient-elles mises en œuvre (conjointement, séparément) ? Les excuses présentées dans votre pays constituaient-elles un moyen de réparation efficace pour les victimes ? Veuillez préciser.

## **Les excuses et leur timing**

Veuillez décrire l'ordre dans lequel les excuses sont présentées dans votre pays. Ont-elles eu lieu avant, pendant ou après d'autres mesures de justice transitionnelle telles que des poursuites pénales ou des mécanismes de rétablissement de la vérité ? Selon votre expérience ou vos connaissances, devraient-ils être liés à d'autres événements (p. ex. anniversaire, commémoration, rapport d'une commission de vérité ou achèvement d'un procès important) ? A-t-on fait précéder des excuses particulières par d'autres excuses ou déclarations de reconnaissance moins complètes ?

## **les excuses, leur preparation et leur mise en place**

Quelles ont été les principales parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en place et la présentation des excuses dans votre pays (gouvernement, armée, forces de police, groupes armés, sociétés privées, organisations de la société civile, par ex.) Comment le texte des excuses était-il rédigé et approuvé ? Comment les excuses étaient-elles présentées (p. ex. déclaration publique, diffusion médiatique, déclaration à la radio ou à la télévision) ? Quelle était l'importance de l’impact de cette forme de présentation à sa réception ?

## **les excuses et l’implication des victimes**

Veuillez indiquer si les excuses adoptées dans votre pays étaient fondées sur une consultation efficace des victimes lors de la conception, de la mise en place et de l'exécution. Quel rôle, le cas échéant, les interlocuteurs (p. ex. des figures de l'Église) ont-ils joué ? Donner des exemples de bonnes pratiques efficaces à cet égard. Quel a été l'impact de la consultation avec les victimes pour le processus de présentation d'excuses ? Les victimes ont-elles approuvé ou rejeté les excuses finales ?

## **Les excuses, l’encadrement et la gestion des organisations et des groupes d’interets**

Veuillez décrire le statut des personnes qui se sont excusées et de celles qu'elles représentaient. Comment ont-ils préparé leur organisation, leurs sympathisants ou leurs groupes d'intérêts ? Comment les voix dissidentes (p. ex. celles qui s'opposent à la présentation d'excuses) étaient-elles gérées ?

## **les excuses et le public**

Veuillez expliquer à quels publics s'adressent les excuses (par exemple, les victimes, la base de soutien des organisations qui s'excusent, le grand public, etc.) Comment ces publics particuliers ont-ils été ciblés ?

## **les excuses et la legitimite**

Veuillez indiquer, sur la base de votre expérience ou de vos connaissances, quels sont les principaux éléments qui ont contribué à la légitimité perçue des excuses dans votre pays ou bien qui y ont porté atteinte ?

## **les excuses, la reconciliation et le suivi**

Veuillez décrire le rôle des excuses, le cas échéant, dans la réconciliation (individuelle ou collective) dans votre pays. Veuillez fournir des informations sur des procédures de suivi des excuses qui visaient la réconciliation. Veuillez indiquer si suite à l’adoption d’excuses publiques, si l’approche de l’institution qui s’excuse (autorités étatiques ou non-étatiques) est restée la même, a régressé ou a avancé.

## **les excuses et la problematique du genre**

Dans votre pays, certaines excuses étaient-elles portées spécifiquement sur les préjudices sexo-spécifiques (par exemple, violence sexuelle sexiste, avortement forcé, enlèvement d'enfants) ? Le sexe des personnes qui se sont excusées ou de la ou des victimes avait-il une incidence sur l'impact des excuses ou des excuses ?

## **les excuses et la non-repetition**

Veuillez indiquer si les excuses ont eu un effet particulier sur la non-répétition de violations similaires.

## **les excuses et le contexte local**

Quels sont les facteurs clés (politiques, religieux, économiques, culturels) qui encouragent ou bien qui empêchent l’expression d’excuses publiques pour des violations des droits de l’homme dans votre pays ?

De votre point de vue, quels sont les éléments clés pour une excuse publique appropriée et sincère ?

* Considérant la chronologie de la préparation d’un rapport thématique, nous demandons courtoisement que toute contribution écrite soit envoyée en document Word à srtruth@ohchr.org au plus tard le 17 mai 2019. Nous accueillons aussi tout autre document, rapport, article (PDF/Word) qui apporterait toute autre information sur les programmes de réparation nationaux de votre pays.
* Merci de limiter vos contributions à un maximum de **750 mots par réponse**, et d’attacher des annexes, si nécessaires.
* Votre réponse pourra être publiée sur le site internet du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l’homme. Merci de nous avertir **si vous ne souhaitez pas** voir votre réponse publiée.